

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 71 (1962)
Heft: 2

Rubrik: Les catastrophes et la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CATASTROPHES ET LA CROIX-ROUGE

LES INONDATIONS EN SOMALIE

Les besoins des victimes ont pu être couverts

Nous avons annoncé dans notre précédente édition les graves inondations qui avaient laissé 600 000 sinistrés en Somalie et justifié, à fin novembre, un appel international de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. A fin décembre, la Ligue pouvait annoncer que, grâce à la promptitude et au nombre des secours apportés, les besoins d'urgence pouvaient être considérés comme couverts. Les sociétés nationales de 26 pays ont répondu à l'appel de la Ligue en envoyant onze médecins et plus de vingt tonnes de médicaments. Les deux dernières missions médicales arrivées à fin décembre étaient celles du Dr Sixton Haraldson, de la Croix-Rouge suédoise, et du Dr Fr. Burkhardt, de la Croix-Rouge allemande. Rappelons que la Suisse avait délégué deux médecins en Somalie.

*

GLISSEMENTS DE TERRAIN AU PEROU

Six villages détruits, des milliers de victimes

Dans la nuit du 10 au 11 janvier, une terrible catastrophe naturelle devait provoquer dans les Andes péruviennes la mort tragique de milliers de personnes. Une masse énorme d'éboulis et de rochers se détachait d'un haut glacier, balayant sur son passage toutes les localités de la vallée de Huaylas sur près de 17 kilomètres et ne laissant presque aucun survivant. Faisant le bilan de la catastrophe, le ministre péruvien de la santé publique, M. Ed.-W. Cisneros, estimait les dégâts matériels à 900 000 dollars et le nombre des victimes à plus de 3000. A Yanama Chico dix habitants sur 500 ont échappé à la mort, deux à Sacha qui comptait également 500 habitants, aucun dans les quatre autres localités entièrement détruites et qui groupaient ensemble quelque 3300 habitants.

Offre d'assistance de la Croix-Rouge

Sitôt la catastrophe survenue, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge offrait, le 11, une assistance internationale à la Croix-Rouge péruvienne. Mais celle-ci devait décliner l'offre pour l'instant. Le petit nombre des survivants, hélas, ne justifiait pas l'apport de secours étrangers, et la plupart des corps des victimes, ensevelis sous des milliers de mètres cubes de pierres et de boue, ne pourraient être dégagés. Des mesures de vaccination ont été prises dans toute la région.

*

EPIDEMIE DE PARACHOLERA AUX PHILIPPINES

La Croix-Rouge a envoyé du vaccin

Une épidémie de paracholéra El Tor a éclaté aux Philippines et s'est étendue en janvier à plusieurs régions en prenant une extension alarmante. Répondant à la demande de la Croix-Rouge philippine, la Ligue lançait le 11 janvier un appel international pour l'envoi urgent de vaccin anticholérique. Quarante mille doses de vaccin provenant des stocks de la Ligue en Somalie pouvaient être expédiés immédiatement à Manille.

Une semaine plus tard, plus de 38 000 nouvelles doses avaient pu être mises à disposition grâce aux envois des Croix-Rouges américaine, britannique, française et indienne.

*

TREMBLEMENT DE TERRE EN YUGOSLAVIE

Soixante-dix mille sinistrés en Dalmatie et en Bosnie

Un nouvel appel de secours internationaux était envoyé le 16 janvier par la Ligue en faveur des 70 000 personnes évacuées ou restées sans abri à la suite du tremblement de terre qui avait dévasté les côtes de la Dalmatie septentrionale et de la Bosnie-Herzégovine. Un programme de secours était mis immédiatement sur pied pour répondre aux besoins indiqués par la Croix-Rouge yougoslave, notamment en sucre, conserves, draps et couvertures, vêtements chauds et vitamines. Deux mille six cents maisons ont été entièrement détruites, 15 000 endommagées dont 9000 gravement.

Neuf sociétés envoient des secours

Le 19 janvier, la Ligue pouvait annoncer que neuf sociétés nationales — Croix-Rouges américaine, autrichienne, britannique, canadienne, finlandaise, luxembourgeoise, norvégienne et suédoise, Croissant-Rouge turc — avaient envoyé des marchandises demandées pour une valeur de plus de 173 000 francs. La Ligue de son côté avait prélevé des couvertures, des draps et des vêtements de ses entrepôts de Marseille.

Un nouvel appel devait être lancé le 31 janvier par la Ligue et à la demande de la Yougoslavie. Près de 50 camps avaient dû être ouverts en effet à l'intention de 18 000 sinistrés dont les foyers ont été complètement détruits; 50 000 autres sinistrés qui ont dû abandonner également leurs demeures endommagées ou ont été évacués ont été installés dans des centres d'accueil à Sarajevo, Zagreb ou Belgrade. Les secousses persistaient dans les régions touchées. Le 16 janvier, la valeur des dons atteignait 430 000 francs, les Croix-Rouges d'Allemagne, de France, de Grèce, de l'Inde, du Monaco, des Pays-Bas, de la R. A. U., de la Tunisie avaient également fait des envois importants.

*

Après la catastrophe minière en Sarre

UNE AIDE DE LA SUISSE

Le Conseil fédéral a mis une contribution de 25 000 francs à la disposition des familles dont un membre a trouvé la mort dans la tragique catastrophe minière de Luisenthal, près de Völklingen, en Sarre. Selon les informations parvenues jusqu'ici, la catastrophe aurait fait 287 victimes. Le subside de la Confédération sera réservé au financement de séjours de vacances des enfants des mineurs disparus ou à la prestation d'autres secours urgents.

Le Conseil fédéral a chargé la Croix-Rouge suisse de prendre en main cette action d'entraide. A cet effet, contact a été pris avec la Croix-Rouge allemande en lui demandant de faire des propositions relatives à l'usage qui pourrait être fait des fonds disponibles.